CONCOURS RING Amicale Sport Canin Decazeville

CSAU BREVET RING 1 2 3





TERRAIN Lieu dit VIVIOLES 12300 DECAZEVILLE

Objet: concours Ring 2024

Decazeville, le 6 janvier 2024

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'Amicale Sport Canin Decazeville, organise un concours ring

le 20 et 21 avril 2024

Le juge sera Monsieur TOUY Philippe

Les hommes assistants seront:

NIVEAU 2 - Hakim Medjahed

NIVEAU 2 - Lucas Novello

Le montant des engagements est fixé à 17,00 €.

Si vous souhaitez réserver vos repas (feuille ci-jointe : à renvoyer avec votre engagement) Samedi midi : 15€, Samedi soir : 15 €, Dimanche midi : 15€

Les engagements, accompagnés du règlement à l'ordre du A S C D . devront être retournés avant le 30 mars 2024

Madame BENATS Christine
304 route du Puech Redon
Lieu dit Puech Redon
12390 GOUTRENS

Dans l'attente de vous recevoir, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations cynophiles

La présidente BENATS Christine

AMICALE SPORT CANIN DECAZEVILLE

Terrain Lieu Dit Viviole 12300 DECAZEVILLE N°HA 1359/HA1359 Engagement à envoyer MIle BENATS Christine 304 route du Puech Redon 12390 Goutrens

Demande d'engagement pour le concours RING du 20 et 21 avril 2024

Prix de l'engagement : 17 euros à l'ordre de ASCD CSAU + BREVET : 2 CSAU Brevet Niveau 1

Collez votre vignette ici	Juge : Monsieur TOUY Philippe Hommes assistants Monsieur NOVELLO Lucas Niv2 Monsieur MEDJAHED EI Hakim Niv2
Nom et affixe du chien :	

Numéro carnet de travail :

Nom et prénom du conducteur :

Adresse:

Ville: Code postal :

Adresse email: Tel:

Club: Région :

A JOINDRE A VOTRE ENGAGEMENT : ¬ 3 étiquettes (2 sur leur support − 1 collée sur l'inscription), ¬ Le règlement de l'engagement, — Pour les CSAU, la photocopie du certificat de naissance (ou pedigree) pour les chiens inscrits au LOF ou la photocopie de la carte de tatouage pour les chiens non LOF (NB: pour le passage du CSAU, le carnet de travail est souhaitable). - L'autorisation parentale pour les mineurs. Je déclare sincères et véritables les renseignements cidessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. 1. Les propriétaires de chiens dits dangereux (catégorie II) s'engagent à respecter les dispositions des Lois n° 99-5 du 6 janvier 1999 et n° 2008-582 du 20 juin 2008. 2. Les chiens essorillés, nés après le 28 aout 2008, ne peuvent plus participer aux concours d'utilisation.

Inscription à envoyer avant le 01 avril 2024

Tout engagement incomplet ne sera pas pris en compte

Signature du Président et Cachet du Club

Signature du Conducteur